## Découvrir l'Albanais... naturellement !

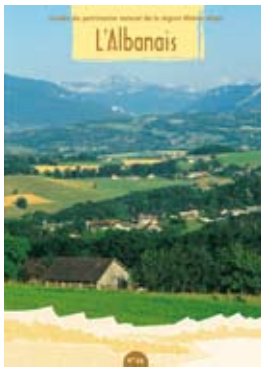


Faire connaître les richesses de l'Albanais à ses habitants et à ses visiteurs, tel est l'objectif de ce 25e guide de la collection « Guides du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes ». Il emmène le lecteur à la découverte d'un territoire rural encore relativement épargné par l'urbanisation environnante, doté d'un riche patrimoine naturel : vergers, pelouses sèches, zones humides… . Il raconte aussi le patrimoine bâti, l'histoire de la culture du tabac, des chercheurs d'or dans le Chéran et bien d'autres « trésors »… à découvrir dans ce guide richement illustré et étayé de connaissances naturalistes récentes.

**Ce guide est issu d'une collaboration entre le CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels), ASTERS (Conservatoire de Haute-Savoie) et le SIGAL.**
En vente à l'Office de Tourisme de l'Albanais à Rumilly, en librairies et maisons de presse du canton. **Prix : 6 euros**

## Programme des festivités de l'été

Brochures, idées de découverte et de loisirs, topos guides des randonnées, cartes de randonnées sont disponibles à l'Office de Tourisme.

**Office de Tourisme de l'Albanais :**
**4, place Hôtel de Ville - 74150 Rumilly**
**Tél. : 04 50 64 58 32**
**Mail : albanais@ot-albanais74.fr**
**www.albanais-tourisme.com**

Horaires d'ouverture :
- **Juillet et août :** 9h00 - 12h30 et 14h30 - 18h30 du lundi au vendredi et le samedi 9h00 - 12h30
- **Hors juillet et août :** 8h30 - 12h00 et 14h00 18h00 du lundi au vendredi et le samedi de 8h30 à 12h00

## Visiter la campagne en VTT

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La Maison du vélo propose des sorties « VTT plaisir » encadrées par un moniteur diplômé. Au programme, 2 niveaux de pratique sont proposés : La rando balade, c'est le plaisir de pédaler en toute convivialité avec un groupe de son niveau et de découvrir des itinéraires adaptés. La rando sport, c'est la découverte de sentiers plus « sensationnels » avec quelques passages techniques. Des parcours descendants pour affirmer son pilotage et sa maîtrise sont aussi inscrits au programme. Pendant la sortie, le moniteur apporte des conseils techniques aux vététistes pour leur permettre de progresser selon leur niveau en toute sécurité.

**Maison du Vélo au 04 50 01 68 11**
**Mail : contact@lamaisonduvelo.com**
**www.lamaisonduvelo.com**

## Premier concours national

Les 19, 20 et 21 octobre 2007, Rumilly accueillera le 1er concours national de la race montbéliarde en Haute-Savoie. 200 éleveurs venus de toute la France participeront à ce concours national. Ce sera aussi l'occasion de découvrir et de déguster les produits de Savoie (fromages, vins, fruits, charcuteries…) et de visiter la Foire de Rumilly le samedi. La C3R est partenaire financier de cette manifestation.

Vache montbéliarde sur le canton

**Sentiers de randonnées :**
Le circuit de la Chapelle de Ligny à Massingy et ceux du Sanglier et de la Gélinotte sur Moye seront balisés aux « normes » PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) cet été.

# De ville en campagnes

Printemps 07

Magazine d'informations de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Habitat

**2007** : dernière année de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Gérer

**Le budget, mode d'emploi** : D'où vient l'argent et où va l'argent ?

Accompagner

## Le Relais d'Assistantes Maternelles et Parents : 1, 2, 3, c'est parti !

Bloye · Boussy · Crempigny-Bonneguête · Etercy · Hauteville-sur-Fier · Lornay · Marcellaz-Albanais · Marigny-Saint-Marcel · Massingy · Moye · Rumilly
Saint-Eusèbe · Sâles · Thusy · Val-de-Fier · Vallières · Vaulx · Versonnex

Communauté de Communes du Canton de Rumilly

# Edito

C'est un tour d'horizon des actions conduites dans différents domaines par notre Communauté de Communes qui est présenté aux couleurs de notre nouveau logo. Toutes ont pour point commun de s'inscrire pleinement dans un champ de compétences clairement défini. Nous devons les assumer totalement avant de les étendre, compte tenu des moyens humains qui seraient nécessaires et des difficultés de fonctionnement rencontrées dans nos locaux actuels.

Une solution, à la fois provisoire et partielle, sera apportée par l'extension de nos services dans des locaux anciennement occupés par la Direction Départementale de l'Equipement.

Depuis plusieurs années déjà, en collaboration avec la ville de Rumilly, notre Communauté de Communes conduit une réflexion sur le déplacement des services dans de nouveaux locaux qui seront aménagés dans l'aile conservée de l'ancien bâtiment des tabacs. Cette évolution imposera un effort financier conséquent, à la mesure des possibilités d'avenir qu'elle nous apportera dans notre capacité à mettre en œuvre nos compétences communautaires. Cet effort sera soutenu par la commune de Rumilly.

Parmi les grands dossiers qui se présentent à nous, figure notamment celui de l'aménagement des zones économiques intercommunales. S'assurer de la maîtrise foncière, se donner les moyens de faire face à des coûts d'investissement importants, requiert du temps mais dans un avenir très proche, la conduite de ce projet pourra s'accélérer.

Au même titre, la prise de compétence de l'assainissement collectif se présente comme un travail de longue haleine. Il convient de prendre en compte l'ensemble des données et plus particulièrement la nécessité qui s'imposera à notre Communauté de Communes de reprendre l'ensemble des équipements réalisés et des investissements engagés par chacune des communes. Il s'agit là d'un travail considérable qui demandera du temps, des moyens et qui devra reposer sur une bonne analyse de la programmation des nouveaux investissements et une bonne estimation des coûts de fonctionnement. La concertation engagée qui doit nous conduire à une prise de décision, souligne la diversité des approches et reflète la difficulté de prise en compte de cette compétence.

Dans ce dossier comme dans l'ensemble de nos actions, l'intérêt communautaire doit guider notre réflexion avec pour finalité de permettre à notre Communauté de Communes de continuer à s'engager au service de notre territoire et de sa population.

# Sommaire

## Regards
- Communication : nouveau logo .....p.3
- Recrutement de deux nouveaux agents.....p.3

## Habiter
- 2007 : dernière année de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).....p.6
- Le schéma départemental des Gens du Voyage remis en question ?.....p.7

## Se déplacer
- Elaboration d'un schéma de services des transports collectifs .....p.4
- Les incivilités dans les transports scolaires sanctionnées .....p.5

## Accompagner
DOSSIER SPECIAL
- Le Relais d'Assistantes Maternelles et Parents : 1,2,3 c'est parti ! .....p.8-9
- Préparation des repas du portage de repas à domicile dans les cuisines de l'Hôpital.....p.10

## Préserver
- Assainissement non collectif : extension du schéma sur Marigny Saint Marcel.....p.11

## Travailler
- Préparation d'un nouveau CDRA .....p.12-13

## Gérer
- Le budget, mode d'emploi : D'où vient l'argent et où va l'argent ? .....p.14-15

## Se détendre
- Guide du patrimoine : découvrir l'Albanais naturellement.....p.16
- Visiter la campagne en VTT .....p.16

**Magazine d'informations de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly**
Immeuble Le Cheval Blanc - 1 avenue Gantin
BP 69 - 74152 RUMILLY Cedex
Tél : 04 50 01 87 00 - Fax : 04 50 01 87 01 - info@cc-canton-rumilly.fr

**Directeur de la publication :** André FEPPON

**Comité de rédaction :** Martine MANIN, Hélène BUVAT, Robert DI BARTOLOMEO, Mylène TISSOT, Brigitte FARAMOND, Marie-Laurence TRANCHANT, Jean-Pierre VIOLETTE, Henry BESSON, Franck ETAIX, Laëtitia ALLEON

**Création, mise en page et impression :** Agence Future-Création

**Crédits photos :** ABELA Architectes - Ingram - Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Conseil général de la Haute-Savoie

**Dépôt légal :** en cours

**Tirage du numéro 8 :** 11 000 exemplaires

**N°ISSN :** 1630 - 778X

## Nouveau logo sur fond de territoire

Après 7 ans, le logo d'origine a laissé place à un nouveau graphisme. Cette nouvelle identité renforce le caractère « territoire » avec l'apposition de la carte du canton. La couleur vert marque l'aspect rural. Le triple C dégradé dans des tons fuchsia évoque le dynamisme et la diversité de ce territoire tout en rappelant le sigle. Les rivières sont soulignées par une pointe de bleu. Charte colorée pour un canton tout en couleur tourné vers l'extérieur et le futur.
Le logo s'affichera sur tous les supports d'information et de communication de la Communauté de Communes et habillera le site Internet dont la mise en ligne est prévue d'ici la fin de l'été.

Communauté de Communes du Canton de Rumilly

## Recrutement de deux agents

La prise de compétences et l'impulsion de nouveaux projets nécessitent la réorganisation du pôle administratif de la Communauté de Communes. Pour répondre à cette montée en puissance de l'activité et pourvoir au départ d'Emeline SEGARRA, deux postes ont été créés.
Les affaires juridiques et les marchés publics qualifient le premier emploi rattaché à une fonction d'adjoint au directeur. Le second concerne un poste à responsabilité partagée entre la gestion des ressources humaines et le portage des repas à domicile.
Désormais, 23 agents dont 3 au SIGAL œuvrent au bon fonctionnement des services de la structure intercommunale.

Maryline GARCIN
rédacteur chef, occupera le poste en gestion des ressources humaines et portage de repas. Elle prendra ses fonctions à compter du mois de juin.

Laurent DUMAS
lauréat du concours d'attaché territorial, intégrera ses nouvelles fonctions et secondera le directeur à partir de mi-mai

# L'élaboration d'un schéma de services des transports collectifs

Le trafic automobile s'intensifie d'année en année. Ce phénomène se constate aujourd'hui sur le canton avec une forte densité aux entrées et sorties de Rumilly aux heures de pointe. La distance parcourue entre le domicile et le lieu de travail s'accroît.

Face à ce constat, le Conseil Général de Haute Savoie a piloté une étude sur les modes de transports collectifs en partenariat avec le SIGAL pour le territoire de l'Albanais, mais également les Collectivités territoriales du Bassin annécien et des Usses et Bornes.

Le bureau d'études a présenté ses conclusions qui s'articulent autour de 3 objectifs principaux.
Le premier objectif vise à organiser l'urbanisation, la vie économique et sociale avec les transports collectifs. En effet, le bilan de l'étude démontre que les choix de l'urbanisation ne prennent pas suffisamment en compte la desserte par les transports en commun. La rédaction d'une charte sur la corrélation entre urbanisation et transports collectifs permettra de sensibiliser les acteurs locaux.

Le second objectif a pour but de doubler la part des transports collectifs dans les migrations alternantes domicile-travail sur les grands axes. L'offre des transports collectifs (TER, lignes régulières des transports scolaires) aux heures de pointe sur l'axe Annecy - Alby sur Chéran - Rumilly pourrait être renforcé. D'autre part, l'aménagement de parkings relais situés à l'entrée des échangeurs autoroutiers et des gares permettrait l'utilisation des transports collectifs ainsi que le covoiturage.

Proposer une desserte pour un maximum de communes, notamment par des services innovants, tel est le troisième objectif. Celui-ci tend à renforcer le transport à la demande et à développer la pratique du covoiturage entre usagers, via une centrale de mobilité sur internet.

La prochaine étape du projet consiste à définir les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre.

Le développement des transports en commun et de l'intermodalité est devenu une priorité face à l'encombrement des routes et au souci de préserver durablement notre environnement.

Embouteillage à l'entrée et sortie de Rumilly

# Les incivilités dans les transports scolaires sanctionnées

Départ des élèves au parking du Clergeon



En début d'année scolaire, une charte de la citoyenneté est remise à chaque élève. Elle dicte les règles de bonne conduite à adopter dans les transports scolaires. Malgré cette sensibilisation, le service des transports scolaires a recensé pas moins d'une dizaine d'incivilités commises en 2006. Des procédures disciplinaires sont prévues selon le degré de gravité des incidents.

Tout d'abord, les incidents dits « sans gravité » constituent un rappel à l'ordre. Sur plainte du transporteur, une lettre est adressée aux parents les informant des faits et gestes commis par leur enfant. Ensuite, une délégation constituée d'un membre du service et de la commission des Transports Scolaires de la Communauté de Communes et du Conseil Général, intervient dans le dans le car pour rappeler les règles de bonne conduite.

Les incidents plus graves concernent principalement des dégradations matérielles dans les cars. L'année dernière, des sièges ont été coupés et des vitres brisées dans les bus. Dans ce cas-là, un comité de discipline au sein duquel siègent le Conseil Général, le transporteur, le directeur de l'établissement scolaire et des membres de la commission des Transports Scolaires, convoque l'auteur de ses actes et ses parents. Après avis du comité, ces actes font l'objet de sanctions financières et disciplinaires pouvant entraîner le remboursement intégral des dégradations par des familles. La sanction peut également être renforcée par une interdiction d'emprunter les services de transports et l'obligation d'effectuer un stage de citoyenneté.

Un constat néanmoins encourageant puisque le nombre d'incidents reste cependant relativement peu élevé sur le canton par rapport au nombre croissant d'élèves transportés chaque année.

**Permanences inscription Transports Scolaires :**
**du 5 au 30 juin 2007**
du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
le vendredi : de 8h30 à 12h00.

**Permanences supplémentaires :**
les vendredis 22 et 29 juin 2007 : de 13h30 à 17h00.
le samedi 30 juin 2007 : de 9h00 à 12h00.
à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (au rez-de-chaussée) - Immeuble Le Cheval Blanc
1, avenue Gantin – BP 69 - 74152 RUMILLY cedex
Tél. : 04 50 01 87 00 - Fax : 04 50 01 87 01
E-mail : info@cc-canton-rumilly.fr

**Signalétique :**
La sécurisation et la signalisation des points d'arrêt entre dans sa phase finale. Les 80 derniers arrêts seront mis en conformité d'ici 2008.

## 2007 : dernière année pour bénéficier des aides à l'amélioration de l'habitat

**Les propriétaires occupants ou bailleurs ont jusqu'en décembre 2007 pour déposer leur dossier de demande de subventions auprès d'ACT-HABITAT, animateur de cette opération. Prorogé d'une année supplémentaire, le programme de rénovation du bâti ancien lancé par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'achève en cette fin d'année.**

Cette opération a pour objectif de valoriser le patrimoine de plus de 15 ans en favorisant la réhabilitation de logements existants et la transformation d'anciens bâtiments (greniers, hôtels, granges…) logement principal ou locatif.
Ces projets peuvent concerner divers travaux : la mise aux normes d'habitabilité et de confort (sanitaire, chauffage…), la conservation du gros œuvre (charpente, toiture…), l'économie d'énergie (isolation, double-vitrage…) mais aussi l'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Les subventions sont accordées sous certaines conditions.

Depuis 2003, 197 logements ont été réhabilités dans le cadre de l'OPAH. Après un bilan satisfaisant, la Communauté de Communes a décidé de prolonger d'une année supplémentaire cette aide financière destinée à tout propriétaire ayant un projet de réhabilitation ou de transformation.

**M^elle SEREIR, chargée d'opération ACT HABITAT**
Permanences :
Tous les jeudis matins de 9H30 à 12H
à la Communauté de Communes
du Canton de Rumilly
Immeuble Le Cheval Blanc
1, avenue Gantin à Rumilly
Tél. 04 50 01 87 00

**ACT-HABITAT**
70, avenue de France 74000 ANNECY
Tél. 04 50 09 99 32

Maison avant les travaux

Maison en cours de travaux

## Rencontre avec un propriétaire bailleur dans le cadre d'un projet de réhabilitation à « loyer modéré »

Au moment de l'acquisition d'une maison ancienne, inhabitée depuis des années, le propriétaire est informé par courrier de la Mairie des aides de l'OPAH en cours sur le canton de Rumilly.
En septembre 2005, le propriétaire rencontre ACT-HABITAT au cours d'une permanence à Rumilly afin de s'informer plus précisément des aides existantes.
Après la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une visite avant travaux, le propriétaire décide de s'engager.

Le dossier se constitue jusqu'en avril 2006 et le montant total des travaux de rénovation s'évalue à 174 457 €.
En septembre 2006, la demande de subvention est accordée par la commission de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour un montant total de 68 885 € soit 39% du montant total des travaux. Cette aide est octroyée en contrepartie de l'engagement du propriétaire à pratiquer un loyer modéré pendant 9 ans.

## Répartition en % des subventions par financeur :

| Partenaires financeurs | % des aides totales |
|---|---|
| • une subvention de l'ANAH : | 80 % |
| • des primes de l'ANA : (fenêtres, chauffage et prime de sortie de vacance) | 9 % |
| • un aide de la Communauté de communes : | 2 % |
| • une aide du Conseil Général de la Haute-Savoie : | 3 % |
| • une aide prévisionnelle de la Région Rhône-Alpes : | 6 % |

Les subventions ainsi obtenues pour le projet de réhabilitation d'un logement de 120 m² de surface habitable, permettent au propriétaire d'équilibrer son opération immobilière en percevant un loyer modéré.

**Programme Local de l'Habitat (PLH) : fin du diagnostic**
La validation du diagnostic habitat (phase 1) achevée, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly lance la phase 2 du PLH relative à la définition des enjeux. La fin de l'année 2007 sera consacrée à l'élaboration de son programme d'actions en matière de logement et d'habitat sur le territoire.

# Le Schéma Départemental d'accueil des Gens du voyage remis en question ?

Stationnement du groupe de caravanes

L'aire de Grand Passage des gens du voyage a été réquisitionnée par le Préfet de Haute-Savoie fin mars. Un arrêté préfectoral a ordonné, en dehors de la période d'ouverture réglementaire, le stationnement de 30 caravanes basées initialement à Epagny.

Cette décision prise à l'encontre de l'avis des élus de la Communauté de Communes n'est pas conforme aux règles définies dans le Schéma Départemental d'accueil des Gens du voyage, co-signé par le Préfet de Haute Savoie et le Président du Conseil Général. Ce schéma a pour objectif de définir les conditions d'accueil des Gens du voyage sur le département. Celui-ci ne prévoit pas l'ouverture de l'aire de Grand Passage de la Communauté de Communes en dehors de la période de gardiennage fixée du 1er juin au 1er octobre.

L'absence totale d'encadrement et de gestion du stationnement par les services de l'Etat, est à l'origine de nombreux manquements aux règles élémentaires de sécurité et de salubrité pourtant exigées dans le règlement intérieur et dans l'arrêté de réquisition.

Ce bilan lourd a un goût amer : départ sans préavis, dégradations et vol sur les équipements techniques de l'aire, caution et indemnités de séjour non perçues, dépôt d'ordures sur l'ensemble du secteur… Les frais de remise en état technique de l'aire, du nettoyage complet du site, du traitement des ordures ménagères, de la consommation d'eau et des frais de stationnement s'élèvent à prés de 3 400,00 euros, montant dû par l'Etat et demandé par courrier au Préfet de Haute-Savoie.

Force est de constater que l'accueil des Gens du voyage ne peut se réaliser raisonnablement que dans le cadre d'une gestion rigoureuse et professionnelle des stationnements.

**Ouverture de l'Aire de Grand Passage : du 1er juin au 1er octobre 2007**
La capacité maximale d'accueil est de 70 caravanes sur le site.
Les frais de stationnement sont de 2 euros par jour et par caravane.
**Renseignements et réservations au 04 50 01 87 00.**

# Le Relais d'Assistantes Maternelles et Parents : *1,2,3, c'est parti !*

Les 2 animatrices du RAM : Anne Patard (à gauche) et Marie-Luce PERDRIX (à droite)

**Lieu de rencontre d'accès libre et gratuit, le Relais itinérant Assistantes Maternelles et Parents a ouvert ses portes début février 07.**

Depuis janvier, Anne PATARD et Marie-Luce PERDRIX, co-animatrices du Relais, riches de leurs expériences respectives en travail social, animation socioculturelle et développement local, œuvrent à la mise en place de ce nouveau service. Elles organisent et planifient le programme du Relais dans le souci de répondre aux attentes et besoins des assistantes maternelles, des parents mais aussi à l'accueil des jeunes enfants.

Photo du RAM

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Les missions du Relais s'articulent autour de différents temps d'activités :**

Des **temps d'accueil** : les animatrices sont à la disposition des **assistantes maternelles** pour les informer et les aider dans l'exercice quotidien de leur métier. Des rendez-vous personnalisés sont proposés aux parents afin de les renseigner sur les modes de garde et dans leur démarche d'employeur.

Des **temps d'animation collectifs** seront mis en place le matin dès le mois de juin dans plusieurs communes du canton. Les **enfants** pourront se retrouver pour participer à différentes activités avec les assistantes maternelles et les animatrices dans des lieux adaptés. Ces moments de rencontre centrés sur l'intérêt de l'enfant contribueront à son éveil et sa sociabilisation.

Des **temps d'information** : des soirées thématiques sur le développement de l'enfant, les techniques d'animation, la réglementation pourront être organisées avec le concours d'intervenants. Les assistantes maternelles et les parents auront accès à toute une documentation mise à leur disposition au Relais.

Des **temps d'échange** : d'accès libre et gratuit, le Relais est un lieu de rencontre et d'écoute, ouvert à tous, parents, assistantes maternelles ou personnes souhaitant le devenir.

C'est pas à pas que grandit le projet d'animation en lien avec les assistantes maternelles, les élus et les partenaires (PMI, CAF et structures multi-accueil du canton de Rumilly). Neutre, le relais se veut être un lien entre assistantes maternelles et parents, pour le bien être de l'enfant et itinérant pour apporter un service de proximité.

Anne PATARD et Marie-Luce PERDRIX : 04 50 66 54 76

- Accueil téléphonique l'après-midi :
  lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13H30 à 15H.
- Rendez-vous personnalisé du lundi au vendredi .
- Animations collectives le matin.

Relais itinérant
Assistantes Maternelles & Parents
Maison du Département
16, avenue Edouard André - 74150 RUMILLY
E-mail: ram@cc-canton-rumilly.fr - Tél. 04 50 66 54 76

## Un espace d'accueil, d'information et d'animations pour les grands et les petits

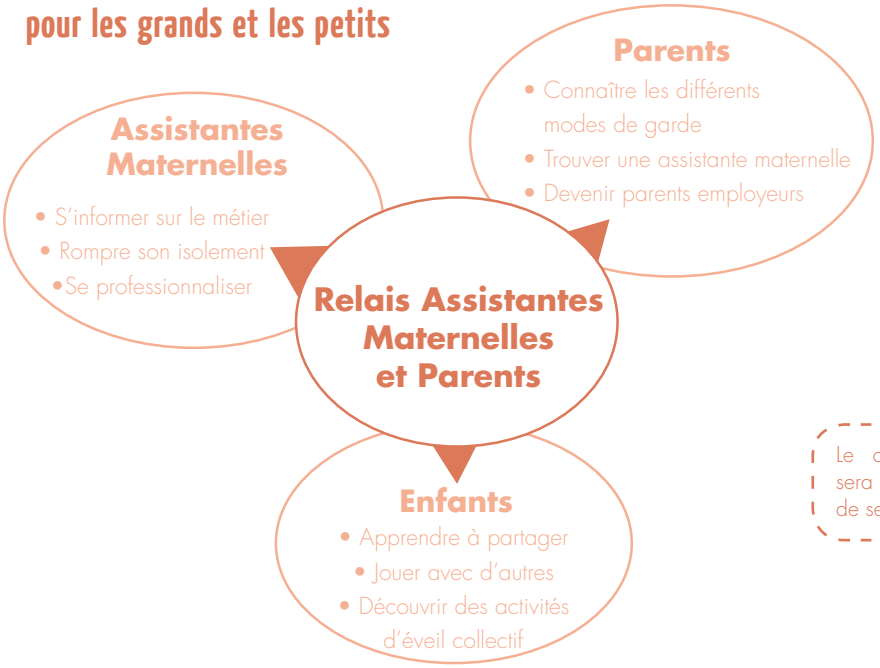


Le calendrier des animations collectives sera disponible à partir de la rentrée de septembre au RAM et dans les mairies

## Préparation des repas en liaison froide par le Centre Hospitalier de Rumilly

C'est derrière les fourneaux de la cuisine du Centre Hospitalier que chaque jour sont mijotés les plats des bénéficiaires du portage de repas. Chaque année, environ 37 000 repas sont confectionnés en liaison froide pour ce service d'aide aux personnes âgées, par les cuisiniers de l'hôpital.

Ce mode de préparation présente de nombreux avantages sur le plan gustatif et au niveau de la conservation des aliments. Les produits livrés frais ou surgelés sont cuisinés de manière traditionnelle. Après leur préparation et leur cuisson, les plats sont refroidis rapidement dans des cellules puis stockés en chaîne froide. Ce procédé améliore la qualité culinaire et nutritionnelle des aliments. Ceci permet aussi une plus longue conservation des plats cuisinés entre le jour de fabrication et la date limite de consommation indiquée sur les barquettes (DLC).

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Ce procédé offre une plus grande souplesse dans le stockage des plats et l'organisation des tournées. Les agents de livraison de la Communauté de Communes chargent les plateaux repas dans les véhicules frigorifiques et les distribuent ensuite aux bénéficiaires. De plus, il offre la possibilité aux personnes âgées de bénéficier de la livraison d'un repas en fin de semaine pour le week-end.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Les plats cuisinés peuvent se réchauffer facilement au four à micro-ondes grâce à un conditionnement adapté. Les menus sont élaborés dans le respect des groupes d'aliments tout en tenant compte des régimes alimentaires spécifiques par une diététicienne. Chaque étape de fabrication est soumise à des normes très strictes d'hygiène et de contrôle.

Ce mode de fabrication a été mis en place au sein des cuisines de l'hôpital en avril 2004. Suite à un appel d'offres début 2007, la Communauté de Communes lui a réattribué le marché de fabrication des repas pour trois ans. Ce partenariat associé aux acteurs du réseau des services d'aide à la personne du canton de Rumilly, contribue fortement au maintien des personnes âgées à leur domicile.

## Nouveaux tarifs des repas au 1er avril 2007

Trois tarifs de repas sont fixés et appliqués en fonction des ressources et du quotient familial du bénéficiaire, soit 4,76 €, 5,56 € ou 6,57 € et 9,34 € pour les accompagnants.

Contact : Service de portage de Repas à Domicile
Tél. : 04 50 01 87 00

## Prévention canicule

A l'approche de l'été, la Communauté de Communes se prépare la sensibilisation sur les gestes préventifs à adopter par les personnes âgées en cas de forte chaleur.

# L'extension du Schéma Général d'Assainissement intercommunal sur la commune de Marigny-Saint-Marcel

Hameau de Saint Marcel le Haut raccordé en 2006

Le Schéma Général d'Assainissement élaboré en 2003 traduit les grandes orientations en matière d'assainissement sur le canton pour les 10 à 15 ans à venir. Il définit les zones qui sont ou seront raccordées à un réseau d'assainissement collectif et les zones qui sont en assainissement non collectif sur chaque commune du territoire.

Approuvé par les 17 communes en 2003, ce «document cadre» a été mis à jour par la Communauté de Communes pour la commune de Marigny-Saint-Marcel qui a intégré le regroupement intercommunal au 1er janvier 2005. Financée par la Communauté de Communes, l'étude d'assainissement propose différents scénarios de raccordement. La commune de Marigny Saint Marcel avait besoin de cette étude pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La technicienne du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'est chargée de la finalisation du zonage d'assainissement qui sera annexé au PLU de Marigny.

*« L'étude du SPANC a été précieuse car elle a apporté les éléments décisifs sur l'emplacement des futures zones constructibles. La politique en matière d'urbanisme pour la commune de Marigny est de développer des zones constructibles sur des secteurs raccordables. Le Chef lieu ainsi que trois hameaux seront raccordés en priorité : Chez Vidal, Vaudry et Vons dans les cinq prochaines années »* commente Monsieur PELCE, Maire de Marigny Saint Marcel

Outre la définition des zones d'assainissement collectif, cette étude a permis de recenser des zones dites « prioritaires » pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif. L'objectif est de protéger l'environnement en supprimant les rejets sauvages dans les cours d'eau ou les fossés de la commune.

### Réhabilitation de l'assainissement non collectif :

Le programme de réhabilitation : une nouvelle campagne de diagnostics a été lancée début avril sur des hameaux de Vallières et de Saint-Eusèbe en vue de protéger les captages d'eau potable et les ruisseaux de qualité médiocre situés en aval des habitations.

Le financement des travaux : le 9ème programme de l'Agence de l'Eau poursuit ses aides en modifiant les modalités d'attribution des subventions.

L'organisation des vidanges : depuis le début de l'année, 10 tournées de vidange de fosses septiques ou toutes eaux ont été organisées par le SPANC grâce à la centralisation des demandes. Les inscriptions sont prises auprès du SPANC.

Eric GUERIN
technicien du SPANC
Tél. 04 50 01 87 00
E-mail : spanc@cc-canton-rumilly.fr

### Nouvelle loi sur l'eau
(n°2006-1772 du 30 décembre 2006)

Elle définit la politique nationale de l'eau qui a pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015 conformément à la Directive Cadre Européenne.
Concernant l'assainissement non collectif, la loi renforce les responsabilités et les obligations des usagers et des propriétaires. Plus d'infos sur le www.ecologie.gouv.fr

# Vers un nouveau programme d'actions (2008/2013) pour l'habitat, les déplacements et le développement économique

Le 1er Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) signé entre les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby regroupées au sein du SIGAL et la région Rhône-Alpes a contribué entre 2001 et 2006 au développement d'actions et de services dans différents domaines de la vie locale.

Parmi les actions  30 actions engagées au contrat, 17 ont été pérennisées sur l'Albanais.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

## Bilan des actions pérennisées

**Dans le secteur culturel et associatif :**
- Service d'aide administrative et financière aux associations OSCAR (action 14)
- Prêt de matériels (podium, grilles, tente) pour l'organisation de fêtes, d'activités sportives ou culturelles (action 13)
- Développement de l'Eveil musical des enfants en classes maternelles et primaires CDER/EMPA (action 17)

**Dans le domaine social :**
- Création et gestion de la Plate-forme d'information et d'orientation sur les emplois familiaux et les services de proximité (action 12)
- Elargissement des chantiers d'insertion et diversification des activités d'insertion CCPA (Action 7)

**Dans le domaine des loisirs et environnement :**
- Création de la Maison du Vélo (action 23)
- Création et entretien de Sentiers de randonnées pédestres, VTT et équestres (action 22)
- Sauvegarde et valorisation des vergers de l'Albanais - Croésons et Carmaniules Prés-vergers (action 24)

**Dans le développement économique :**
- Mise à disposition d'une bourse de locaux et de foncier disponibles CAE Rumilly/Alby Développement (action 5)
- Développement des partenariats inter-entreprises et entreprises-collectivité CAE Rumilly/Alby Développement (action 11)

**Aménagement et urbanisme :**
- Suivi de Schéma Cohérence Territoriale (action 1)
- Mise en place d'une signalétique commune (mobilier urbain) sur le territoire (action 25)
- Réalisation du Diagnostic Programme Local d' Habitat (action 31)

**Promotion du territoire :**
- Communication sur  le CDRA et sur le SCOT (action 27)
- Création du site internet pour le territoire (action 29)
- Animation et suivi des actions du CDRA et gestion du SIGAL (action 30)

Afin de poursuivre la dynamique du précédent contrat de développement et aux vues de son bilan positif, les élus ont fait le choix de s'engager dans un nouveau contrat de développement avec la région Rhône-Alpes. Ce nouveau CDRA a pour objectif de mettre en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais (document d'urbanisme élaboré dans le cadre de précédent CDRA) et  faire face à trois enjeux prioritaires : l'habitat, les déplacements et le développement économique.

En matière d'habitat, l'enjeu principal consiste à équilibrer et diversifier un parc majoritairement individuel, avec une faible part du locatif et du logement social. Dans le domaine des déplacements, la priorité réside dans l'articulation des modes de transport (développement des Transports Collectifs et de l'inter-modalité) et des infrastructures routières afin de limiter des flux  (péri-urbanisation et étalement urbain). En ce qui concerne le développement économique, les actions seront poursuivies en vue de  renforcer la diversification, notamment

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

autour d'activités de services et de PME/PMI, et de réduire ainsi le risque économique lié à la dépendance de l'économie locale. L'enjeu porte également sur le maintien des emplois existants.

Des réflexions et des actions sont déjà initiées sur ces thématiques avec les territoires voisins du Bassin Annécien et des Usses et Bornes afin d'assurer la cohérence des politiques d'habitat (parcours résidentiels, croisés, politiques foncières et PLH concertés..), l'articulation des modes de transport (développement des TC) et des infrastructures routières (limitation des flux), la complémentarité dans le domaine économique (développement des services, maintien du taux d'emploi, …).

Pour élaborer des actions relatives à ces trois thématiques, deux commissions sont créées : l'une dédiée à l'habitat, aux déplacements et au cadre de vie, l'autre à l'économie, l'emploi et la formation. Celles-ci sont composées d'élus locaux, des partenaires socio-professionnels et institutionnels et d'habitants. Un Conseil Local de Développement (CLD), instance associant aux côtés des élus les partenaires socio-professionnels et les habitants du territoire, seconde ces commissions. Force de propositions, il est chargé de formuler des avis sur le CDRA, mais est également consulté sur les autres politiques régionales territorialisées. Les habitants souhaitant s'investir dans ces différentes instances peuvent prendre contact avec le SIGAL (coordonnées ci-dessous).

Une réunion publique de lancement organisée le 19 février dernier a permis de dresser un bilan du précédent contrat et de dessiner les contours du futur Contrat. Elle a rassemblé plus de 200 personnes.

**Le calendrier d'élaboration du nouveau CDRA 2008/2013:**

- **Début 2007 :** Mise en place de l'organisation
- **Avril/mai 2007 :** Création des Commissions et du Conseil Local de Développement
- **1er semestre 2007 :** Rédaction de la charte du territoire
- **2007 :** Elaboration du programme d'actions : année 2007
- **Fin 2007/début 2008 :** Signature du contrat
- **2008/2013 :** Mise en œuvre des actions

**Aménagement des zones d'activités économiques :**
la C3R a recruté un cabinet pour la négociation foncière des futurs terrains à vocation économique situés à Rumilly.

**Développement économique :**
une rencontre entre les 3 communautés de communes (Rumilly, Alby et Albens) a donné lieu à un début de réflexion commune sur la promotion économique du territoire.

# Le budget 2007, mode d'emploi

En hausse de 28,57 % par rapport à 2006, le budget de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) s'élève globalement à 8 427 652 :

- 6 867 963 € concernant le budget principal
- 293 689 € concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 1 266 000 € concernant les Zones d'Activités Economiques

## D'où vient l'argent ?

### Des Impôts locaux :

La C3R perçoit des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui constituent une source déterminante pour les finances de la C3R soit 60 % des recettes du budget principal.

| Taxes | 2006 | 2007 |
|---|---|---|
| Taxe d'Habitation | 1,20 % | 1,24 % |
| Taxe Foncière Bâtie | 1,17 % | 1,21 % |
| Taxe Foncière Non Bâtie | 4,07 % | 4,22 % |
| Taxe Professionnelle | 1,58 % | 1,64 % |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 10,27 % | 10,29 % |

### Des Dotations de l'Etat :

L'État verse à la C3R de l'argent en compensation de l'augmentation des dépenses liées aux transferts de compétences et aux exonérations et dégrèvements d'impôts locaux sous la forme de dotations (dotations et subventions de fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le Fonds départemental de la Taxe Professionnelle et le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)).

### Des emprunts :

Pour financer une partie de ses dépenses d'investissement, la Communauté de Communes recourt à l'emprunt.

### Des subventions et participations financières:

La C3R perçoit notamment des subventions du Conseil Général et des participations des communes dans le cadre du service « Transports Scolaires ».

### Des produits de service :

Ces recettes proviennent des services du Portage de Repas à Domicile, des Transports Scolaires et de l'Assainissement Non Collectif.

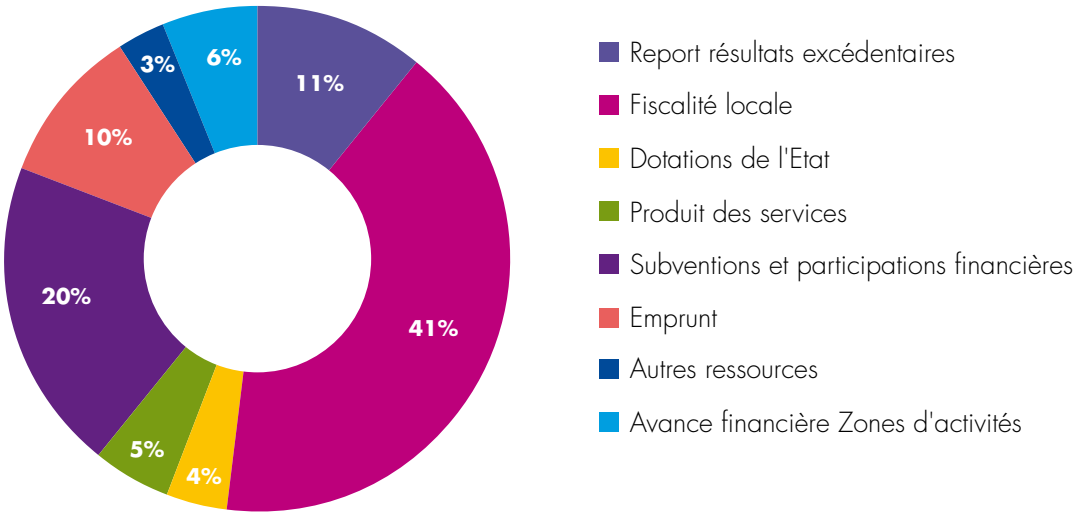


Dont 6 136 315 € de fonctionnement
et 2 291 337 € d'investissements

## Où va l'argent ?

La **protection et la mise en valeur** de l'environnement représentent la part la plus importante du budget de la C3R. Le budget 2007 prévoit 2 090 876 € de dépenses liées à ce seul secteur, soit près de 25 % du budget total. Les actions portent essentiellement sur :
ß la contribution versée au Syndicat Intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures ménagères de l'Albanais (SITOA) pour 1 768 187 €,
ß le Service Public d'Assainissement Non Collectif à hauteur de 293 688 €.

Le **développement économique** qui s'élève à hauteur de 2 042 000 €, soit un peu plus de 24 % du budget total de la C3R représente la 2ème dépense du budget.

Les **transports scolaires** estimés à 1 499 548 € représentent environ 18 % des dépenses budgétées pour une moyenne de 2 000 élèves transportés quotidiennement dans le canton de Rumilly.

Les dépenses pour les **moyens généraux** (administration générale), **moyens techniques**, **personnels et prestations diverses** s'évaluent à 1 255 708 € soit 15 % de la masse du budget.

Pour la **sécurité civile et d'incendie**, la C3R contribue à hauteur de 784 469 €, soit 9 % des dépenses pour financer une partie du coût de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les **services à la population** représentent 4 % du budget. Au total 375 622 € sont répartis entre le service de portage de repas à domicile des personnes âgées et le Relais d'Assistantes Maternelles, nouveau service dans le domaine de la Petite Enfance créé en février 2007.

La **politique du logement et du cadre de vie**, 143 961 €, soit 2% sont réservés pour les besoins d'accueil des gens du voyage et l'année supplémentaire de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

D'autres dépenses s'ajoutent au budget, la contribution au SIGAL pour le **Contrat Global de Développement de l'Albanais** à hauteur de 115 600 € ; les actions de **communication** pour 75 956 € avec la conception du site portail et du réseau extranet/intranet ; le **remboursement** de la dette pour 25 910 € et la **politique culturelle et sportive** dédiée aux sentiers de randonnées pour 18 000 €.

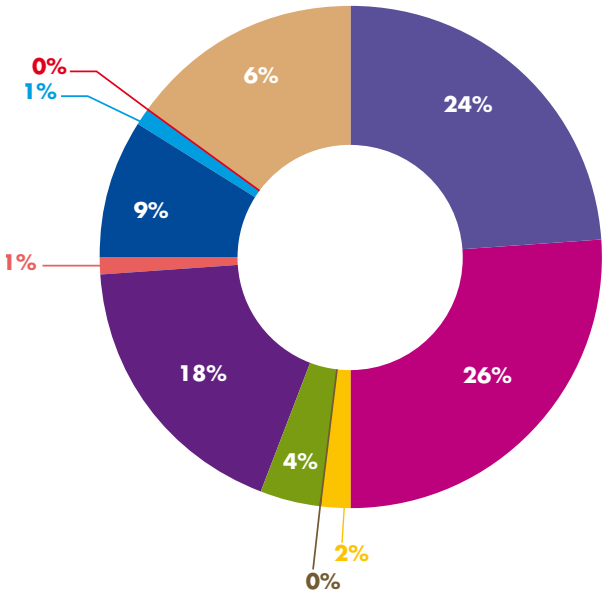


Dont 7 161 795 € de fonctionnement
et 1 265 857 € d'investissements

- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique culturelle et sportive
- Services à la population
- Transports scolaires
- Communication
- Service départemental d'Incendie et de Secours
- Contrat Global de Développement de l'Albanais
- Remboursement de la dette
- Autres dépenses : Administration générale, Prestations diverses…